



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENTS 1638, 1639, 1640, 1641 ET 1642

Aux personnes intéressées par les premiers projets de règlements suivants :

- Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1638 ;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur le lotissement n° 1639 ;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1640 ;
- Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1641 ;
- Projet de règlement sur le zonage incitatif n° 1642.

AVIS est donné :

QUE le Conseil municipal, lors de sa séance extraordinaire du 27 mai 2025, a adopté les premiers projets de règlements de concordance suivants :

- Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 1638 ;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur le lotissement n° 1639 ;
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1640 ;
- Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1641 ;
- Projet de règlement sur le zonage incitatif n° 1642.

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le **18 juin 2025**, à compter de 18 h 00, au Centre communautaire Victoria Hall, situé au 4626, rue Sherbrooke Ouest à Westmount.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un membre du Conseil désigné par elle, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet des projets de règlements est d'adopter certaines modifications aux : Règlement de zonage (n° 1641), Règlement de lotissement (n° 1639), Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (n° 1640) afin de rendre conforme les normes, règles, critères et objectifs qui y sont contenus dans un objectif de conformité avec le Plan d'urbanisme révisé.

QUE l'objet du projet de règlement sur le zonage incitatif portant le n° 1642 est d'adopter des règles et normes dans un objectif de conformité avec le Plan d'urbanisme révisé.



QUE ces projets ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ces projets de règlements de concordance sont disponibles sur le site web de la Ville au www.westmount.org. Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à vous présenter à l'accueil de l'hôtel de Ville de Westmount, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount.

FAIT à Westmount, ce 29 mai 2025.

Me Paule Geoffroy Béliveau
Greffière